

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 21 mars 2007 de Mme Ariane Arlotti, intitulée: «Quelle est la politique de protection et d'entretien des arbres en ville de Genève?»**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Sachant que de nombreux arbres ont été coupés en ville de Genève par mesure de prévention, et considérant que de nombreux habitants se sont manifestés dans différents quartiers et tout dernièrement à Saint-Jean pour protester contre des coupes excessives, à savoir que les arbres centenaires auraient pu être sauvés au lieu d'être coupés, cela par un entretien régulier et un élagage, je demande:

Quel est l'état des lieux actuel en matière de politique d'entretien des arbres et qu'est-ce qui est prévu pour les falaises de Saint-Jean et au bord du Rhône également?

Dans la mesure du possible, ne peut-on pas élaguer et entretenir les arbres au lieu de directement les couper?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif, après avoir pris tous les renseignements nécessaires auprès du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), précise que ledit service a procédé, en juillet 2007, à l'embauche d'une dendrologue, diplômée de l'Ecole nationale d'horticulture d'Angers, dans l'objectif de mettre en place une politique de gestion du patrimoine arboré. Il a également engagé, en décembre 2008, une équipe de trois arboristes grimpeurs, diplômés (Châteaufarine, F) et expérimentés dans la taille et les soins aux arbres.

Une première phase d'analyse du patrimoine arboré de la Ville a permis de déposer, en mai 2009, la demande de crédit PR-707 de 5 238 000 francs destinée à l'entretien et au renouvellement du patrimoine arboré de la Ville.

Le recrutement de collaborateurs spécialisés et la mobilisation de crédits d'investissements permet d'engager une politique de gestion du patrimoine arboré portant sur:

- la sécurisation des arbres dangereux (abattages et élagages);
- la réalisation d'un inventaire complet des arbres de la ville, en collaboration avec les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB), dans le cadre de l'inventaire cantonal des arbres;
- la planification du renouvellement des arbres par l'élaboration de plans de gestion;
- le développement de mesures conservatoires pour prolonger la durée de vie des arbres (élagages spécialisés, haubanages, protection des troncs, etc.).

La sécurisation et la valorisation du patrimoine arboré de la Ville doit s'effectuer à court, moyen et long terme. Ainsi, le crédit PR-707 s'inscrit dans un plan financier d'investissement plus général, sur les douze prochaines années. Il en va de la pérennité et de la qualité des espaces verts de la Ville.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Manuel Tornare*

Le 10 novembre 2010.